

PLAN EMPLOI

Poursuivre le développement du tir à l'arc :
Emploi et professionnalisation

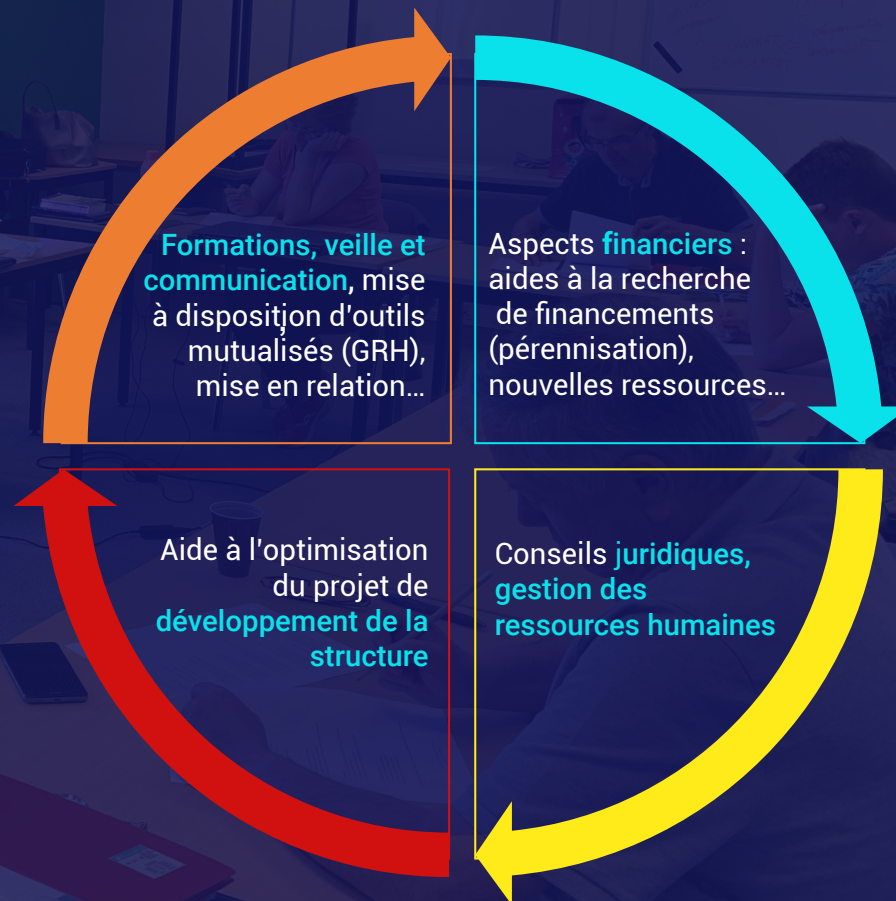
ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

STRUCTURE DEJA EMPLOYEUSE

OBJECTIFS

Accompagner les clubs et comités employeurs dans l'exercice de leur fonction employeur et dans la pérennisation de leurs emplois

AIDE A LA GESTION ET PERENNISATION DE L'EMPLOI



ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

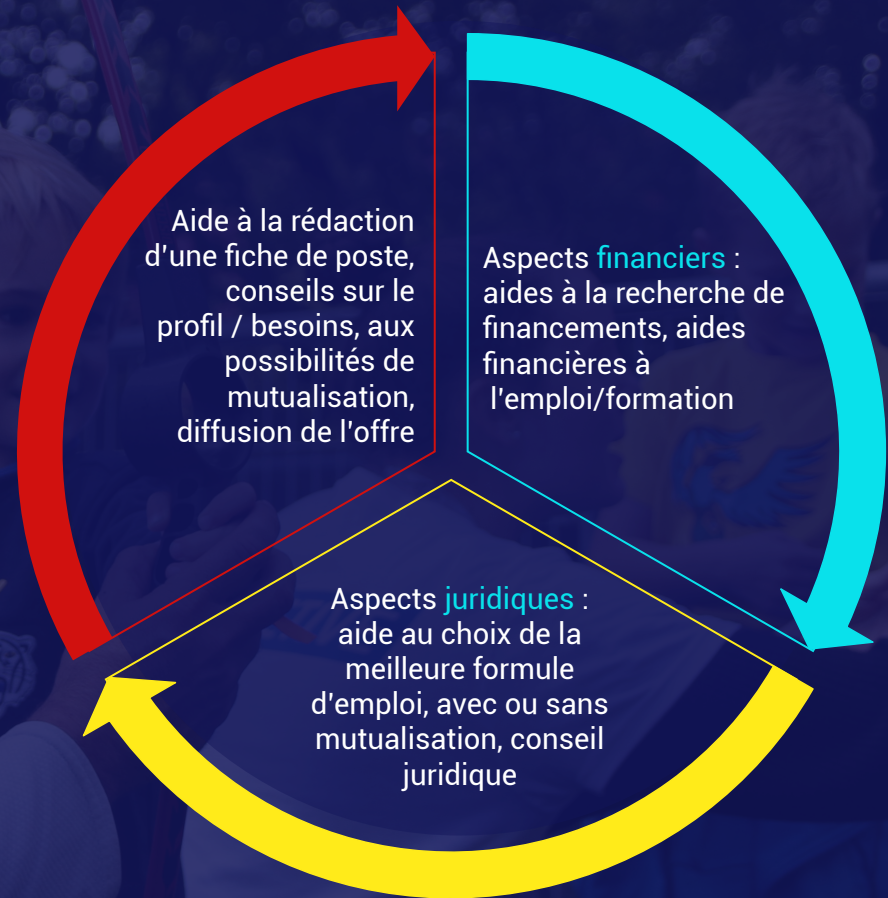
STRUCTURE AVEC PROJET DE CREATION OU TRANSFORMATION

OBJECTIFS

Accompagner les clubs et comités ayant un projet de création/transformation d'emploi temps plein

AIDE AU MONTAGE DU PROJET

+ AIDE FINANCIERE POSSIBLE



ACCOMPAGNEMENT FINANCIER FFTA

Aide financière jusqu'à 20 000€ sur 3 ans

Le montant de l'aide est soumis à l'étude du dossier.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Être affilié à la FFTA

Espace dirigeant à jour

PROJETS SOUTENUS

Création d'un CDI temps plein

Transformation d'un emploi en CDI temps plein

CAS PARTICULIER : recrutement d'un stagiaire DEJEPS sous contrat de professionnalisation avec projet pérennisation en CDI temps plein → **Aide complémentaire possible de 2 000€ durant l'année de formation.**

Tout autre projet sera néanmoins étudié.

Une attention particulière sera portée aux projets favorisant l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau.

CONDITIONS DE L' ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

RESPECT : - de la convention collective nationale du sport et du code du sport
- des missions prescrites pour les :

Clubs

Une partie du temps de travail devra obligatoirement être consacrée à l'encadrement du public licencié

CD*

La mission principale devra porter sur le projet de développement du comité en lien avec le projet fédéral

CR*

Au moins 50% du temps de travail consacré à des missions de développement, pas de mise à disposition pour intervention d'encadrement en club

G.E*

Les projets seront étudiés au cas par cas

CHRONOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Elaboration du projet emploi par la structure

Possibilités d'accompa-
gnement (FFTA, Comité
régional)

Aspects organisationnels,
financiers et juridiques



Demande de financement à la FFTA

Dépôt d'un dossier de
demande d'aide*
financière à l'emploi



Validation fédérale

Etude de dossier

Commission d'attribution
pour proposition
au bureau fédéral

1er versement après
signature du contrat

Chaque versement est conditionné au maintien de l'emploi et à l'évaluation du poste.

La structure peut cumuler cette aide avec d'autres aides financières à l'emploi (ANS, aides territoriales, etc.)

CONTACTS

Le Service Développement vous accompagne :

developpement@ffta.fr

Pour un accompagnement spécifique Emploi :

Morgane KERRENEUR

emploi@ffta.fr

07 48 73 46 39